

LES FAITS MARQUANTS DE L'ÉVALUATION DE L'ANUSP: MERCREDI 24 MAI 2006

Mercredi 24 mai 2006, la Conférence Évaluative de l'Accord des Nations sur les Stocks de Poissons (l'ANUSP ou l'Accord) a procédé au réexamen et à l'évaluation des dispositions de l'Accord, relatives au suivi, au contrôle et à la surveillance (SCS), et au respect des obligations et à la mise en application. Le comité de rédaction s'est réuni le matin et le soir pour parachever ses discussions sur la conservation et la gestion des stocks de poissons et pour traiter de la coopération internationale et des non membres.

PLÉNIÈRE

Le Président Comité de rédaction, Fernando Curcio (Espagne) a donné un aperçu sur les progrès accomplis par le comité dans l'examen des voies et moyens proposés pour le renforcement du fond et de la forme de l'application des dispositions de l'Accord, relatives à la conservation et à la gestion, signalant que quelques libellés sont restés entre crochets. Le CANADA a encouragé la tenue de débats politiques forts en plénière et a mis en garde contre la production d'un "résultat timide," rappelant qu'aux récentes réunions sur les pêches en haute mer, les ministres ont rejeté les réformes qu'ils ont trouvées pas assez audacieuses. GREENPEACE a qualifié le texte en cours de discussion par le comité de rédaction, de faible, d'une manière générale, et manquant par-dessus tout, de recommandations précises.

Le MOZAMBIQUE et le MAROC ont fait part de leur intention de ratifier l'ANUSP.

SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE ET RESPECT DES OBLIGATIONS ET MISE EN APPLICATION:

L'AUSTRALIE a appelé à une régulation, par les Etats, des activités des nationaux, des propriétaires bénéficiaires, des navires d'appui, et des compagnies impliquées dans le commerce et la transformation des poissons. Le BRÉSIL a souligné le défi de l'application des mesures de conservation et de gestion sans empiéter sur des droits et des libertés garantis par le droit international.

Application des devoirs des Etats de pavillon: MAURICE, l'INDE et la Papouasie Nouvelle Guinée, au nom du FORUM DES ILES DU PACIFIQUE, ont souligné les développements survenus dans les systèmes de SCS régionaux. L'INDONÉSIE a décrit ses réglementations intérieures portant sur l'adhésion obligatoire aux systèmes de suivi des navires (VMS), l'octroi des permis de navigation et l'enregistrement des navires. Le SENEGAL a appelé au soutien de l'application des réglementations nationales par les Etats Africains.

Le CHILI a fait part de ses réserves concernant les activités de surpêche des longues lignes qui ne respectent pas les mesures de conservation et de gestion adoptées dans la zone économique exclusive adjacente (ZEE). La Commission Européenne (CE) a appelé la Conférence à inviter les Etats à fournir une définition stricte du "lien authentique." L'AUSTRALIE et le CANADA ont appelé à un respect effectif des dispositions et à un suivi efficace

par les Etats de pavillon, notamment à travers l'utilisation de journaux de bord, le VMS et les archives des observateurs, et l'application des normes contenues dans la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer et l'Accord de la FAO sur le Respect des Dispositions, le Code de Conduite pour des Pêches Responsables et le Plan d'Action International sur les pêches illicites, non réglementées et non documentées (INRND).

La NOUVELLE ZELANDE a appelé à une évaluation de la législation nationale, pour déterminer le point de savoir si les Etats ont des conditions à satisfaire pour que les navires du pavillon s'abstiennent de pêcher dans les zones couvertes par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), à moins qu'ils soient membres. L'ISLANDE a soutenu que seuls les Etats qui sont en conformité avec leurs responsabilités relatives à l'octroi du pavillon aux navires de pêche, devraient avoir la permission d'être considérés Etats de pavillon. PALAU a accueilli avec satisfaction les initiatives de l'Australie et de la Nouvelle Zélande pour l'enregistrement et le suivi des navires. La COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN a souligné les difficultés rencontrées par les Etats dans la conduite des activités de SCS, en raison de leurs ressources limitées et de leurs larges ZEE.

Investigation et pénalisation des violations: Soulignant la nécessité de mesures de pénalisation des cas de non respect et de violations, l'INDE a appelé à l'amélioration de l'efficacité des mesures des ORGP. La CE a souligné la nécessité, pour les Etats d'évaluer de manière régulière les sanctions appliquées à l'échelon national et d'échanger les données avec d'autres pays.

L'AUSTRALIE et le CANADA ont mis en relief les dispositions de l'ANUSP relatives aux visites à bord et à l'inspection des navires, le CANADA reconnaissant aussi la nécessité de traiter les préoccupations pertinentes des non parties. Le CANADA a déclaré que les motivations qui sous-tendent les pêches INRND pourraient être réduites à travers l'utilisation de mesures incitatives, des réglementations et des sanctions, et a proposé des lignes directrices pour des sanctions régionales pour s'assurer de l'adéquation des mesures de découragement du non respect des dispositions. Le délégué des ETATS-UNIS a déclaré que certaines pénalités imposées par les Etats sont insuffisantes pour décourager les violations, et rentrent simplement dans les frais de l'entreprise. L'URUGUAY a souligné la nécessité de disposer de suffisamment de preuves pour tenter une action juridique, précisant que l'Etat de pavillon est le mieux placé pour la mise en application des sanctions. La COMMISSION DES PÊCHES DANS LES REGIONS ORIENTALES ET CENTRALES DU PACIFIQUE (WCPFC) a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre réglementaire régional, englobant un suivi satellitaire, une verbalisation des violations et des poursuites pénales.

Utilisation des mesures des Etats portuaires: Le CHILI a suggéré de décourager les activités non réglementaires en haute mer à travers le refus de l'utilisation des services portuaires dans l'Etat adjacent. La NORVEGE, appuyée par la CE, la NOUVELLE ZELANDE, GREENPEACE et le FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF) ont suggéré l'établissement d'un instrument

juridique contraignant mondial, impliquant tous les Etats portuaires, fondé sur le schéma modèle de la FAO relatif au contrôle des Etats portuaires. Le JAPON a été en mesure d'examiner soigneusement un tel instrument juridique contraignant, mais a appelé à l'établissement d'un équilibre entre l'approche centralisée mondiale et l'approche ciblée. L'ISLANDE a fait part de son intérêt pour la proposition de la Norvège, précisant que l'instrument devrait fournir un cadre général à mettre en application aux échelons national et régional. Le CONSEIL POUR LA DEFENSE DES RESSOURCES NATURELLES a encouragé l'élaboration d'un plan d'action spécifique basée sur les recommandations du Groupe d'Action de Haute Mer relatives aux mesures juridiquement contraignantes des Etats portuaires, et a appelé à des mesures intermédiaires pour prévenir l'importation des prises INRND.

Avec le SRI LANKA et le CANADA, le JAPON a souligné le rôle important des Etats du marché dans la lutte contre les pêches INRND. La GUINEE a suggéré que l'accès aux accords englobe une obligation, pour l'Etat pêcheur, d'aider l'Etat côtier dans les domaines de la surveillance et du suivi, et, avec l'Australie et le CANADA, a mis en relief les mesures à prendre par les Etats portuaires telles que les inspections de navires et le contrôle des transbordements. Le CANADA a recommandé le rattachement de l'accès au port à l'historique de pêche des navires, et a plaidé pour l'établissement d'une base de données mondiale consacrée aux navires de pêche.

L'UICN - UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE - a encouragé les Etats à envisager, à travers les ORGP, un système d'inspection et de régulation des transbordements. Le WWF a souligné l'importance de l'identification des propriétaires bénéficiaires responsables des navires et des opérateurs entreprenant les pêches INRND, et a suggéré que les Etats importateurs demandent une documentation vérifiable sur la légalité des prises.

GREENPEACE a appelé à l'établissement d'une agence de SCS centralisée; d'une liste noire des navires qui n'ont pas respecté les lois nationales ou internationales; d'une législation nationale prévenant les navires du pavillon et les navires nationaux de s'engager dans un transbordement en mer; et d'une pénalisation, sous forme de restriction de la participation dans l'ORGP et des allocations des pêches, des Etats qui enfreignent leurs devoirs d'Etats du pavillon. La COMMISSION PERMANENTE POUR LE PACIFIQUE SUD a parlé du séminaire régional tenu récemment sur les mesures à prendre par les Etats portuaires pour la lutte contre les pêches INRND, soulignant l'importance de l'échange d'information entre les pays membres.

Coopération internationale: Notant que la surveillance est souvent trop onéreuse pour les petits Etats en développement, MAURICE a appelé à une coopération régionale dans les domaines de la technologie et du renforcement des capacités, et a mis en exergue les efforts fournis en vue de l'établissement d'un système coopératif de SCS dans l'Océan Indien. Le MAROC a mis en relief la coopération active entre les Etats africains, mais a déploré l'absence générale de ressources. L'INDONESIE a plaidé pour une gestion conjointe des stocks de poissons partagés, à travers la coopération bilatérale, englobant des mesures pour la lutte contre les pêches INRND et de surveiller les débarquements.

La CE a proposé d'interdire les transbordements en haute mer, et a évoqué la possibilité d'une application souple de l'Accord en vue de persuader les Etats à adhérer à l'ANUSP. La NOUVELLE ZELANDE a suggéré de renforcer le Réseau Volontaire International de SCS. Le délégué des ETATS-UNIS a proposé: de mettre en place un registre Mondial exhaustif des Navires de Pêche; de s'assurer que tous les navires de pêche en haute mer soient équipés de VMS, d'ici 2008; de procéder à un audit individuel de la performance de l'Etat du pavillon et du contrôle étatique des nationaux qui possèdent ou contrôlent des navires enregistrés dans d'autres pays; et de mettre en application les recommandations de la FAO concernant les registres ouverts. Le BRESIL a souligné la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement en matière de SCS et d'initiatives VMS.

Le FORUM DES ILES DU PACIFIQUE a mis l'accent sur le régime des visites d'inspection à bord des navires et sur le schéma de documentation des prises régionales pour la WCPFC, et a appelé les ORGP à procéder à des échanges d'information sur les registres des pêches et des violations. Le MEXIQUE a préféré des initiatives coopératives comme une couverture par des observateurs et des contrôles du marché, aux inspections et aux visites à bord, arguant

que ces dernières ne devraient avoir lieu qu'avec le consentement de l'Etat du pavillon. L'UICN a appelé à la mise en place d'une base de données internationale unique pour les renseignements sur les pêches INRND publiées par les ORGP, et à la poursuite des concertations officielles entre les parties de l'ANUSP.

Le COMITE DES PÊCHES DANS LES REGIONS ORIENTALE ET CENTRALE DE L'ATLANTIQUE a présenté un rapport sur la coopération régionale pour la promotion des SCS et la formulation des plans d'action nationaux pour la lutte contre les pêches INRND. La FAO a décrit l'aide qu'elle fournit dans le domaine de l'élaboration des plans d'action nationaux pour la lutte contre les pêches INRND. La WCPFC, la COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN et l'ORGANISATION DES PÊCHERIES DE SUD-EST ATLANTIQUE ont présenté des rapports sur la coopération avec les ORGP ou entre elles.

A la séance de clôture, le Président de la Conférence, David Balton (Etats-Unis) a noté que les participants ont convenu que les pêches INRND constituent une menace majeure à la fois à l'intérieur des ZEE et en haute mer, et plusieurs participants ont signalé l'insuffisance de l'application des obligations des Etats de pavillon. Il a cité, entre autres résultats possibles de la Conférence, l'amélioration du contrôle des Etats portuaires, la promotion du VMS des longues lignes, une régulation plus stricte des transbordements, la poursuite de l'élaboration des schémas de documentation des prises, et l'accroissement des sanctions. Il a également noté les points de vue variés exprimés sur les visites à bord et les inspections en haute mer.

COMITÉ DE RÉDACTION

Le matin, le comité de rédaction a poursuivi la discussion du projet de texte révisé sur la conservation et la gestion. Un travail rédactionnel Informel sur ce sujet a été entrepris dans le courant de la journée, et quelques libellés sont restés entre crochets.

Le soir, le comité de rédaction a entamé l'examen du projet de texte concernant le renforcement du fond et de la forme de l'application des dispositions de l'Accord sur la coopération internationale et les non membres. Les délégués y ont débattu du point de savoir si oui ou non il fallait retenir la référence préambulaire au besoin d'une coopération pour la modernisation et le renforcement des ORGP. Ils y ont débattu également du point de savoir si le statut de membre/partie coopérant(e), appliquant les mesures de conservation et de gestion d'une ORGP, "devrait" ou "pourrait" servir d'étape intermédiaire à une pleine adhésion à l'ORGP. Plusieurs participants ont convenu de mentionner qu'à la fois les pêches effectuées par les non membres et le non respect des obligations par les membres et les membres coopérants, déstabilisent l'efficacité des mesures de conservation et de gestion.

Le représentant d'un pays a souhaité mentionner que "certaines ORGP" sont en train de réaliser des progrès ou que les ORGP sont en train de réaliser "un certain progrès," dans le traitement des pêches INRND. D'autres ont préféré ne pas utiliser de qualificatifs supplémentaires. Le Comité a examiné un texte supplémentaire mentionnant les efforts accrus fournis pour s'assurer que tous les poissons et tous les produits de poissons sont pris de manière conforme avec les mesures appropriées de conservation et de gestion. Les délégués ont débattu du point de savoir si cette recommandation devait être adressée à tous les Etats ou uniquement aux Etats du marché. Les discussions se sont poursuivies jusque tard dans la nuit.

DANS LES COULOIRS

La séance nocturne bondée du comité de rédaction était le signe que "l'heure des choses croustillantes" est en train d'approcher; à la Conférence Evaluative des sujets de fond, mais le rythme toujours lent des négociations et le nombre accru des recommandations, ont suscité chez certains la crainte que des sessions nocturnes tardives les attendent. Les discussions sur le respect et l'application des dispositions se sont focalisées lourdement sur la lutte contre les pêches INRND, avec comme pôle d'intérêt, une proposition d'élaborer un instrument juridique contraignant régissant les mesures à prendre par l'Etat portuaire. En outre, plusieurs parties ont souligné l'importance des dispositions de l'Accord, relatives à l'inspection et aux visites à bord, mais quelques non parties ont mis en garde que ces mêmes dispositions risquaient d'entraver la ratification. Bien que la plénière ait terminé ses travaux avec une légère avance, d'aucuns ont le sentiment que le débat sur ce sujet est loin d'être clos.